

Ensuite, il y a le cas de la société Magna, une entreprise canadienne extrêmement grande, dynamique et rentable. C'est à très juste titre que cette entreprise a bénéficié de nombreuses subventions importantes de la part du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Toutefois, elle a bénéficié de ces subventions, qui étaient accordées, il faut le supposer, à la discrétion du ministre, dans bien des cas en même temps que l'épouse du ministre bénéficiait de l'appui du président de la société Magna pour obtenir un prêt sans intérêt de 2.6 millions de dollars qui n'était pas destiné à son entreprise à elle. La question de la libération de la femme et du droit des femmes à mener leur propre carrière n'est pas en jeu ici. L'argent a profité à leur entreprise, et beaucoup des retombées ont bénéficié au ministre lui-même.

Enfin, nous avons là une situation qui, il faut le dire, s'est créée avec le temps et qui intéresse tout un empire corporatif au Canada. Le groupe Brascan a réussi à se créer une position très enviable à l'égard des aliénations d'entreprises au pays en dominant de quatre à sept sièges du comité d'aliénation de la CDIC. En outre, ce groupe en a profité pour intervenir dans le débat du projet de loi sur la privatisation de la CDC de manière à obtenir certains avantages, afin que lui-même et le reste de son empire soient en position de force pour contrôler la CDC elle-même. Là encore c'était une faveur et un privilège. Pendant ce temps, l'épouse du ministre qui a démissionné aujourd'hui demandait l'appui de la société pour obtenir un prêt de cinq millions de dollars.

Cette manoeuvre de favoritisme mutuel, et il faut bien l'appeler ainsi, était tellement évidente qu'il était impossible au ministre de conserver ses fonctions. C'est ce que le ministre a conclu sur le tard peut-être, mais avec raison. Ne nous méprenons pas. Tout cela n'est pas né de l'imagination des journalistes ou de l'opposition. C'est plutôt un concours de circonstances que le ministre était tenu d'expliquer ou pour lequel il se devait de démissionner et c'est précisément ce qu'il a fait ce matin.

● (1510)

Les conséquences de toute cette affaire sont nombreuses, monsieur le Président. On s'est interrogé sur la capacité du code d'éthique d'empêcher les conflits d'intérêts. Il est devenu évident à mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et à moi-même au cours d'un entretien avec le sous-registraire général adjoint que le code n'était pas suffisamment explicite en ce qui concerne la possibilité de conflit d'intérêts pour les conjoints. Nous avons par ailleurs constaté que le code d'éthique ne précisait pas la façon dont, pour être efficace, devait opérer une fiduciaire sans droit de regard. Nous avons aussi pu voir clairement que le sous-registraire général adjoint n'était pas autorisé à mener des enquêtes et n'en avait pas les moyens de toute façon. En outre, la neutralité de ce haut fonctionnaire n'était pas suffisamment protégée puisqu'il a été en mesure de communiquer avec le vice-premier ministre (M. Nielsen) au sujet des

Les subsides

députés de l'opposition qui l'avaient consulté. Ce sont là des questions qu'il faudra préciser pour éviter des situations de ce genre à l'avenir.

Une autre question fort importante c'est la façon dont le gouvernement a traité toute cette affaire. Après les faux-fuyants du vice-premier ministre, nous avons eu droit aujourd'hui aux hurlements du leader parlementaire. Aucune de ces attitudes n'est appropriée. User de faux-fuyants pour rejeter systématiquement les questions légitimes que nos électeurs nous ont demandé de poser n'est pas la bonne attitude à adopter pour le gouvernement. D'autre part, le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) ne devrait pas protester au moyen de récriminations et de hurlements contre nos efforts en vue d'agir en parti d'opposition digne de confiance.

En dépit de ces faux-fuyants et de ces hurlements, le Parlement a néanmoins rempli son rôle et nous avons constaté, une fois de plus, la raison pour laquelle il nous faut une opposition efficace, à condition qu'on lui permette, grâce à la structure de la Chambre, de faire valoir ses arguments.

Notre parti a continué de poser des questions, à réclamer des enquêtes, en dépit des faux-fuyants. Il a continué à se battre bien que le ministre ait refusé constamment de donner sa démission pour respecter l'intégrité de la Chambre. Il a tenu son engagement en ce qui concerne l'intégrité que le Parlement devrait symboliser. Par ce fait, je pense qu'il a joué, en l'occurrence, un rôle supérieur et je suis fier d'en avoir fait partie.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires? Sinon, reprenons le débat.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, depuis plus d'une semaine, la Chambre est accaparée par une seule question. Celle-ci n'a rien à voir avec les problèmes de l'industrie alimentaire canadienne qui sont énormes, ni avec les problèmes découlant des entretiens entre les dirigeants du groupe des sept pays industrialisés qui se déroulent au Japon, ni même avec l'admission du Canada au sein du fameux G-5, ni avec les négociations commerciales avec la Chine, ou la recherche de nouveaux projets industriels à réaliser en Chine et de nouveaux investissements à effectuer dans ce pays et en Corée. En dépit de l'importance de ces questions, le Parlement a été accaparé par une seule question, les lignes directrices sur les conflits d'intérêts et la façon dont un ministre s'y est conformé.

En disant ceci, je ne prétends pas un instant que cette question n'est pas importante. Ce qui se passe aujourd'hui prouve le contraire. Le fait qu'elle fasse l'objet du débat actuel après avoir été au centre de la période des questions et que le ministre a démissionné justifie-t-il qu'on ne parle que de cette question et que toutes les autres soient rayées de l'ordre du jour? J'en doute, monsieur le Président, j'en doute sérieusement.